

> Circulaire

n° 10683

Mercredi 5 juin 2013

Installations classées pour la protection de l'environnement

Bilans de fonctionnement Meilleures techniques disponibles

ARRÊTÉS DU 2 MAI 2013

TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE N° 2010/75 DU 24 NOVEMBRE 2010

- > Dans le cadre de la transposition de la directive n° 2010/75 du 24 novembre 2010 dite « IED » trois arrêtés datés du 2 mai 2013 ont été publiés au Journal officiel du 4 mai 2013.
- > **Le premier arrêté**
 - vise à assurer la transition entre la transposition de la directive 2008/1 du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, dite « IPPC » et celle de la directive 2010/75 du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles. Dans cette perspective, cet arrêté modifie l'arrêté du 29 juin 2004 concernant le bilan de fonctionnement, arrêté qui sera abrogé à compter du 7 janvier 2014,
 - crée une nouvelle annexe à l'arrêté du 29 juin 2004 relative à la détermination des meilleures techniques disponibles,
 - précise que les bilans de fonctionnement qui étaient dus à compter du 31 décembre 2012 ne sont plus exigés.
- > **Le deuxième arrêté** complète la liste des modifications réputées substantielles visant les installations classées relevant des rubriques « 3000 » de la nomenclature.
- > **Le troisième arrêté**
 - reprend, pour l'application des textes transposant la directive n° 2010/75 du 24 novembre 2010, les définitions relatives aux meilleures techniques disponibles,
 - publie la liste des substances polluantes,
 - définit les critères nécessaires à la détermination des meilleures techniques disponibles.
- > Figurent ci-après, les textes des arrêtés du 2 mai 2013 et des arrêtés qu'ils ont modifiés.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org